

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile-de-France et son rapport environnemental

Par arrêté N° 19-146 Du 16 mai 2019, une enquête publique de 31 jours est prescrite **du mardi 18 juin au jeudi 18 juillet 2019 inclus** portant sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de la région Ile-de-France et les pièces listées à l'article 2 de l'arrêté précité.

Conformément aux dispositions des articles L 541-13 et R. 541-13 et suivants du Code de l'environnement, le PRPGD est un outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets. Il a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets. Il fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Présidente de la Région Ile-de-France.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la région Ile-de-France.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil régional d'Ile-de-France, 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE.

La Commission d'enquête, désignée par la Présidente du Tribunal administratif de Montreuil, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Mme Nicole SOILLY, cadre supérieur à la Poste en retraite (ER),

Membres titulaires :

M. Alain CHARLIAC, Attaché de direction à EDF ER
Mme Edith LAQUENAIRE, Consultante en entreprise
Mme Annie LE FEUVRE, Juriste ER
M. Roger LEHMANN, Ingénieur SUPELEC ER
M. Yves MAËNHAUT, Ingénieur en ingénierie de réseaux ER
M. Michel RELAVE, Cadre juridique ER

Pendant toute la durée de l'enquête, ce dossier est consultable :

• Dans les mairies et au siège de région ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Paris :

Paris (mairie du 4^{ème})
2 Place Baudoyer,
75 004 Paris 4

Département du 77 :

Mairie de Melun
16 Rue Paul Doumer,
77 011 Melun

Mairie de Fontainebleau
40 Rue Grande,
77 300 Fontainebleau

Mairie de Meaux
2 Place de l'Hôtel de Ville,
77 100 Meaux

Mairie de Provins
5 Place du Général Leclerc,
77 160 Provins

Mairie de Torcy
Place de l'Appel du 18 juin 1940,
77 200 Torcy

Département du 78 :

Mairie de Versailles
4 Avenue de Paris,
78 011 Versailles

Mairie de Mantes-la-Jolie
31 Rue Gambetta,
78 201 Mantes-la-Jolie

Mairie de Rambouillet
49 rue de Groussay,
78 210 Rambouillet

Mairie de Saint-Germain-en-Laye
86/88 rue Léon Desoyer,
78 101 Saint-Germain-en-Laye

Département du 91 :

Mairie d'Évry
Place des Droits de l'Homme et du citoyen,
91 000 Évry-Courcouronnes

Mairie de Palaiseau
91 Rue de Paris,
91125 Palaiseau

Mairie d'Étampes
Place de l'Hôtel de Ville et des Droits de l'Homme,
91150 Étampes

Département du 92 :

Mairie de Nanterre
88 Rue du 8 mai 1945,
92000 Nanterre

Mairie d'Antony
Place de l'Hôtel de Ville,
92161 Antony

Mairie de Boulogne-Billancourt
26 Avenue André Morizet,
92100 Boulogne-Billancourt

Département du 93 :

Conseil régional Ile-de-France
2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen

Mairie de Bobigny
31 Avenue du président Salvador Allende
93001 Bobigny

Mairie du Raincy
212 Avenue de la Résistance,
93340 Le Raincy

Mairie de Saint-Denis

2 Place du Caquet
93200 Saint-Denis

Département du 94 :

Mairie de Créteil
Place Salvador Allende
94 010 Créteil

Mairie de L'Haÿ-les-Roses
41 Rue Jean Jaurès
94240 L'Haÿ-Les-Roses

Mairie de Nogent-sur-Marne
Place Roland Nungesser
94130 Nogent-Sur-Marne

Département du 95 :

Mairie d'Argenteuil
12-14 Boulevard Léon Feix
95107 Argenteuil

Mairie de Sarcelles
Immeuble « Le Francilien »
3 boulevard Camus
95200 Sarcelles

Mairie de Pontoise
2 Rue Victor-Hugo
95 300 Pontoise

Pôle Cohésion Territoriale, Direction de l'Environnement, Conseil régional d'Ile-de-France, 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE.

Les demandes formulées par le public et les réponses apportées seront transmises sans délai à la Présidente de la commission d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, toutes observations, propositions et contrepropositions du public pourront être déposées par l'un des moyens suivants :

• Directement sur un registre dématérialisé sécurisé accessible à l'adresse suivante : <http://plan-prevention-gestion-dechets-idf.enquetepublique.net> et sur le site Internet de la Région Ile-de-France : <http://iledefrance.fr/plandechets>

• Consignées par écrit sur les registres d'enquête déposés dans les lieux indiqués ci-dessus

• Par courriel à l'adresse électronique suivante : plan-prevention-gestion-dechets-idf@enquetepublique.net

• Par courrier postal adressé à Mme la Présidente de la commission d'enquête domiciliée pour les besoins de l'enquête à l'adresse suivante : Service Economie Circulaire et Déchets, Pôle Cohésion Territoriale, Direction de l'Environnement, Conseil régional d'Ile-de-France, 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Un membre de la Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des 75 permanences suivantes afin de recevoir ses observations et propositions écrites et orales :

Paris :

Mairie de Paris (mairie du 4^{ème})
18 juin 14h/17h
29 juin 9h/12h
1 juillet 14h/17h

Département du 77 :

Mairie de Melun
18 juin 9h/12h
27 juin 14h/17h
6 juillet 9h/12h

Mairie de Fontainebleau
26 juin 14h30/17h30
4 juillet 9h/12h
16 juillet 14h30/17h30

Mairie de Meaux
29 juin 9h/12h
10 juillet 14h/17h
18 juillet 9h/12h

Mairie de Provins
18 juin 14h/17h
2 juillet 14h/17h
11 juillet 9h/12h

Mairie de Torcy
22 juin 9h/12h
2 juillet 9h/12h
18 juillet 14h/17h

Département du 78 :

Mairie de Versailles
18 juin 9h/12h
28 juin 9h/12h
17 juillet 14h/17h

Mairie de Mantes-la-Jolie
20 juin 14h/17h
3 juillet 14h/17h
17 juillet 14h 17h

Mairie de Rambouillet

21 juin 14h/17h
4 juillet 14h/17h
15 juillet 14h/17h

Mairie de Saint-Germain-en-Laye

19 juin 14h/17h
2 juillet 14h/17h
18 juillet 14h 17h

Département du 91 :

Mairie d'Évry
26 juin 9h/12h
4 juillet 16h/19h
16 juillet 9h/12h

Mairie de Palaiseau
25 juin 16h/19h
5 juillet 9h/12h
17 juillet 8h30/11h30

Mairie d'Étampes
28 juin 9h/12h
10 juillet 9h/12h
18 juillet 14h/17h

Département du 92 :

Mairie de Nanterre
18 juin 9h/12h
26 juin 14h/17h
16 juillet 9h/12h

Mairie d'Antony
19 juin 14h/17h
29 juin 9h/12h
18 juillet 14h/17h

Mairie de Boulogne-Billancourt
19 juin 9h/12h
2 juillet 9h/12h
18 juillet 14h/17h

Département du 93 :

Mairie de Bobigny
21 juin 14h30/17h30
6 juillet 9h/11h45
17 juillet 14h30/17h30

Mairie du Raincy
18 juin 16h/19h
28 juin 9h/12h
18 juillet 9h/12h

Mairie de Saint-Denis
19 juin 9h/12h
1 juillet 9h/12h
18 juillet 9h/12h

Département du 94 :

Mairie de Créteil
25 juin 9h/12h
5 juillet 14h/17h
11 juillet 14h/17h

Mairie de L'Haÿ-les-Roses
21 juin 9h/12h
27 juin 9h/12h
17 juillet 14h/17h

Mairie de Nogent-sur-Marne
28 juin 14h/17h
1 juillet 9h/12h
17 juillet 9h/12h

Département du 95 :

Mairie d'Argenteuil
20 juin 14h30/17h30
29 juin 9h/12h
5 juillet 14h30/17h30

Mairie de Sarcelles
24 juin 14h15/17h15
4 juillet 16h15/19h15
15 juillet 9h15/12h15

Mairie de Pontoise
22 juin 9h15/12h15
1 juillet 14h/17h
16 juillet 14h/17h

A l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 1 de l'arrêté précité, les registres d'enquête sont transmis sans délai par l'autorité organisatrice à la Présidente de la Commission d'enquête, et sont clos par elle.

Dès réception des registres et des documents annexés, la Commission d'enquête communique, dans la huitaine, un procès-verbal de synthèse à la Présidente de la Région Ile-de-France (Direction de l'Environnement, service économie circulaire et déchets), qui dispose d'un délai de 15 jours pour produire un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, la Commission d'enquête transmet son rapport et ses conclusions motivées, accompagnés des registres et des pièces annexées, à la Présidente de la Région Ile-de-France (Direction de l'Environnement, service économie circulaire et déchets), et en transmet simultanément une copie à la Présidente du Tribunal Administratif de Montreuil.

La Présidente de la Région Ile-de-France adresse, dès réception, copie du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête dans chaque lieu de permanence précités, ainsi qu'en préfecture de chaque département de la région, pour y être tenus à disposition du public pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Pendant le même délai, la copie du rapport et des conclusions motivées sont consultables sur le site Internet suivant : <http://plan-prevention-gestion-dechets-idf.enquetepublique.net> et sur le site Internet de la Région Ile-de-France : <http://iledefrance.fr/plandechets>

• Sur le site internet <http://plan-prevention-gestion-dechets-idf.enquetepublique.net> et sur le site Internet de la Région Ile-de-France : <http://iledefrance.fr/plandechets>

• Sur un poste informatique à la préfecture du VAL DE MARNE et dans certains des lieux ci-dessus aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique ainsi que toute information peuvent être demandées par toute personne à ses frais auprès de Mme de Kerangal, Service Economie Circulaire et Déchets,